

#NOTATARGET

WORLDHUMANITARIANDAY.ORG



Discours de M. le Coordonnateur Humanitaire a.i.

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Aide Humanitaire 2018
17 août 2018, N'Djamena, Radisson Blu

- Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement,
- Excellence Madame et Messieurs les Ministres
- Excellence Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique
- Messieurs les Représentants des institutions internationales et régionales
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministères, des Institutions et Services Etatiques,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions et Représentants des Agences du Système des Nations Unies et des Organisations Non Gouvernementales
- Mesdames, Messieurs les Chefs de Délégation du Mouvement de la Croix Rouge,
- Distingués Invités

C'est un plaisir et un honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Aide Humanitaire.

Créée en 2008 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Journée Mondiale de l'Aide Humanitaire commémore la date du 19 août 2003 au cours de laquelle 22 personnes avaient perdu la vie dans un attentat contre le bureau des Nations Unies de Bagdad en Iraq, y compris Sergio

Vieira de Mello, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies.

Comme vous le savez, l'humanitaire est une conviction active en la valeur de la vie humaine, une doctrine universelle basée sur le principe que tous les êtres humains quel qu'ils soient méritent le respect et la dignité – des principes qui sont à présent inscrits dans la vision mondiale pour 2030 des Nations Unies, l'Agenda pour le développement durable, notre Programme d'action pour l'humanité, et notre engagement à ne laisser personne de côté, en commençant par ceux qui sont les plus marginalisés.

Chaque année, cette Journée est l'occasion de rendre hommage aux travailleurs humanitaires, à leur courage et leur engagement afin de venir en aide à celles et ceux affectés par les crises humanitaires, partout dans le monde. Je souhaite donc vous remercier, vous, acteurs de la communauté humanitaire du Tchad, pour tous vos efforts en faveur des millions de personnes affectées par les crises humanitaires notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les mouvements de population, et les épidémies, qui luttent pour subvenir à leurs besoins, dans un contexte de pauvreté, de faible accès aux services de base et de difficultés économiques.

Ces personnes se retrouvent dans des situations extrêmes dont elles ne sont pas responsables. Certaines ont dû se déplacer et fuir la violence en abandonnant leurs biens. D'autres ont perdu leurs moyens d'existence du fait de l'insécurité dans les pays voisins ayant mené à la fermeture des frontières, et ne peuvent plus subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles. D'autres voient leur production diminuer chaque année sous l'effet du changement climatique, et sont forcées d'adopter des stratégies néfastes pour survivre.

En plus, ces personnes sont exposées à divers risques en matière de protection, y compris le manque de documents d'identité, protection de l'enfance et Violences Basées sur le Genre et un accès limité aux services sociaux de base. Avec les déplacements prolongés, d'autres problématiques, telles que l'accès au logement, à la terre et à la propriété, se présentent dans le cadre de la recherche de solutions durables pour les populations déplacées.

Cette année encore, la Journée Mondiale de l'Aide Humanitaire est l'opportunité de plaider en faveur de la protection des civils affectés par les conflits et différentes crises y inclus les travailleurs humanitaires et médicaux ainsi que les personnes déplacées. D'ailleurs, plus de 68 millions de personnes dans le monde ont été contraintes de se déplacer en raison de conflits en 2017, une tendance en hausse depuis les 5 dernières années.

Aujourd'hui, nous avons décidé de mettre l'accent sur les enjeux de protection en lien avec la résilience, qui est une approche innovante et pertinente qui se met progressivement en place au Tchad dans l'esprit du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies « une seule humanité, des responsabilités partagées ». Il s'agit en effet, collectivement, gouvernement, population affectées, communauté humanitaire et communauté de développement, d'élargir la portée des interventions pour appuyer une réponse effective et redevable qui répond aux besoins et priorités des populations affectées. Ainsi, la communauté humanitaire peut être créatrice d'opportunités pour renforcer les 1.) mécanismes de protection communautaires existantes ; 2.) capacités institutionnelles notamment les services sociaux de base et l'appareil judiciaire visant le respect des droits fondamentaux ; 3.) et les capacités productives en consolidant les économies locales.

Au Tchad, les populations civiles forcées à se déplacer en raison de conflits ou d'insécurité dans leur pays d'origine continuent d'affluer. Si la région du Lac demeure largement touchée par des déplacements internes, l'est et surtout le sud du pays accueille des réfugiés, qui bénéficient souvent de la générosité de leurs communautés hôtes. C'est l'occasion de les remercier infiniment.

En raison de la complexité des crises associant pauvreté chronique, insécurité alimentaire, malnutrition, changement climatique, violences et instabilité, il demeure plus que jamais essentiel de protéger les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants qui vivent dans des zones affectées par les crises. Si des violations sont commises, il est nécessaire de fournir une assistance complète aux victimes afin de les accompagner dans leur récupération, et éviter tout traumatisme ou stigmatisation. En effet, ces situations extrêmes, ces crises humanitaires, ne doivent pas entraver le respect des droits des personnes affectées.

En ce jour, nous réaffirmons notre soutien et notre solidarité envers les populations civiles affectées par des conflits, et plus généralement notre engagement à respecter les droits humains et le droit international humanitaire, à condamner fermement toute violation, et à protéger toute personne vulnérable.

Nous nous rappelons la déclaration du Comité Permanent Inter agences (CPI) sur la centralité de la protection de décembre 2013 qui stipule que le respect des droits fondamentaux des personnes affectées doit figurer au cœur de la planification des activités de tous les acteurs humanitaires. Ceci est notre responsabilité à tous : Gouvernement, communauté humanitaire et de développement, corps diplomatique présent au Tchad. C'est pourquoi je vous invite une fois le panel terminé à partager votre photo dans le cadre de la campagne de solidarité internationale « Not a target » (« pas une cible »), comme témoignage de notre engagement commun et collectif en faveur de la protection des civils.

Enfin, je salue, une nouvelle fois, les efforts du Gouvernement Tchadien, de l'ensemble des travailleurs humanitaires en faveur des populations affectées par les crises au Tchad auxquels s'associent de plus en plus les partenaires de développement. Plus particulièrement, je souhaite remercier les partenaires œuvrant pour la protection des plus vulnérables et en faveur de leur résilience. Ils nous parleront dans quelques instants de leur travail. Je profite également de cette occasion pour remercier les bailleurs bilatéraux et multilatéraux engagés dans la réponse humanitaire au Tchad aux côtés du gouvernement.

Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement, votre présence aujourd'hui, et votre attention.

Merci.